PROCES VERBAL REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DE LANVAUDAN

VENDREDI 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à 18 heures 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Lanvaudan réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacky LANCELOT, 1er adjoint au Maire.

Présents : LANCELOT Jacky, LE CALOCH Patrick, SALAÜN Nicole, ALORY Yannig, DUPUY Damien, EMERY Morgan, LE QUAY Michel, PATIN Hélène, ELIOT Dominique, RACAPE Sonia, HORELLOU Pierre, RIOU Daniel, LUCAS Adeline.
Absents ayant donné procuration : BEGHIN Dominique à LE CALOCH Patrick.

Mme la Présidente déclare la séance ouverte et prie MM. Les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire, Madame Sonia RACAPE désignée pour remplir ces fonctions les accepte et prend place au bureau en cette qualité.
Date de convocation : 2 juin 2023

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

N° 2023/20 : Election des délégués du Conseil Municipal et suppléants pour les élections sénatoriales

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur LANCELOT, adjoint au Maire, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de Mme Dominique ELIOT, M. Patrick LE CALOCH, M. Damien DUPUY, Mme Adeline LUCAS.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

- Mme Dominique BEGHIN
- M. Jacky LANCELOT
- Mme Nicole SALAÜN

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Dominique BEGHIN : 14 voix
- M. Jacky LANCELOT : 14 voix
- Mme Nicole SALAÜN : 14 voix

Ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour de scrutin, sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales :

- Mme Dominique BEGHIN, M. Jacky LANCELOT, Mme Nicole SALAÜN

b) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Mme Hélène PATIN
- M. Morgan EMERY
- Mme Sonia RACAPE

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Hélène PATIN : 14 voix
- M. Morgan EMERY : 14 voix
- Mme Sonia RACAPE : 14 voix

Ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour de scrutin, sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales :

- Mme Hélène PATIN, M. Morgan EMERY, Mme Sonia RACAPE.

N° 2023/21 : Accueil de loisirs sans hébergement – vote tarif nuitée

Monsieur Damien DUPUY, conseiller municipal, rappelle que les tarifs 2023 pour l'accueil de loisirs sans hébergement ont été votés en conseil municipal le 8 décembre 2023.

Toutefois, une nuitée en tente est proposée le jeudi 20 juillet.

Ce mini-camps sera basé à proximité de l'alsh et limité à 12 enfants.

Il est nécessaire de proposer un tarif pour cette nuitée.

ALSH 3/12 ans	**QF ≤ 600 €**	**QF ≥ 601**
nuitée	12 €	15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide D'ADOPTER le tarif nuit alsh ci-dessus.

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0

N° 2023/22 : Restauration de l'église Saint-Maudez

Madame SALAÜN, adjointe au Maire, rappelle le projet de restauration de l'église Saint-Maudez. L'église est en très mauvais état et nécessite une restauration complète.

Une étude préalable à sa restauration a été réalisée par l'agence d'architecture ARCHAEB et fait ressortir les points suivants :

- Révision des couvertures, reprises structurelles et mise en conformité électrique
- Restauration du clocher, des façades occidentales et sud et du porche
- Restauration des façades nord nef et anciens fonts baptismaux, des bras du transept, du chevet et sacristie
- Aménagement liturgique, avec restauration des boiseries du chœur, et installation d'un chauffage adapté au plus près des personnes

Le coût prévisionnel de la restauration est estimé à 720 000 € HT. Les travaux seront réalisés en plusieurs tranches.

Monsieur Dupuy : « a-t-on une idée du pourcentage de subventions pouvant être obtenu ? »
Monsieur Lancelot précise que le Morbihan reste un des seuls départements à financer ce genre de restauration.
Madame Salaün rajoute que pour obtenir des financements de la Région, il faudra mettre l'accent sur la valorisation de l'édifice.
Monsieur Alory pose la question de la date prévisible de démarrage des travaux.
Monsieur Lancelot indique que, selon le cabinet ARCHAEB, la 1ère tranche de travaux pourrait débuter début 2024. Durant le 2ème semestre 2023 : dépôt du permis de construire, rédaction du cahier des charges, consultation des entreprises, ...
Monsieur Horellou précise que les entreprises intervenant sur les boiseries des églises sont peu nombreuses. Il rajoute que la restauration intérieure sera réalisée au plus proche de son état au 18ème siècle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le programme de restauration de l'église Saint-Maudez
- Sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des cofinanceurs susceptibles d'apporter une aide dont l'Etat, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Département du Morbihan, Lorient Agglomération, la fondation de sauvegarde du patrimoine.

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0

N° 2023/23 : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Madame Nicole SALAÜN, adjointe au Maire, informe l'assemblée que Monsieur le Comptable public de Lorient, par courrier explicatif du 27 avril 2023, a sollicité le Conseil Municipal pour :

L'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant de 60.57 euros.

Il s'agit de pièces pour lesquelles le comptable public n'a pu procéder au recouvrement (prestations de cantine).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes d'un montant de 60.57 €
- Dit que cette admission en non-valeur sera imputée au compte 6541 du budget communal

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0

Questions diverses

Inauguration extension atelier municipal et halte-randonnée

Elle aura lieu le vendredi 7 juillet à 18h00.
Les associations pourront prendre possession de leurs locaux dès le lendemain de l'inauguration.
Il sera demandé à chaque association de fournir à la Mairie un inventaire se son matériel.

Concernant la halte-randonnée, le mobilier urbain est commandé.
Un panneau d'information sur les circuits randonnée et VTT sera installé par Lorient Agglomération.

Quartier La Gare

Une réflexion sur le devenir du quartier et du Ty Gare est en cours.
Il s'agit d'un lieu à préserver et à mettre en valeur.

Séance levée à 19h05

Monsieur le 1er adjoint au Maire,
Jacky LANCELOT

MAIRIE DE LANVAUDAN
56240 MORBIHAN

La secrétaire de séance,
Sonia RACAPE